

L'Équitation française et la Révolution

Sokologorsky, Igor
Faculty of Humanities, Kyushu University

<https://doi.org/10.15017/16850>

出版情報 : Stella. 28, pp.11-18, 2009-12-18. 九州大学フランス語フランス文学研究会
バージョン :
権利関係 :

L'Équitation française et la Révolution

Igor SOKOLOGORSKY

Les deux auteurs majeurs de la littérature équestre française sont sans conteste François Robichon de La Guérinière (1688-1751) et François Baucher (1796-1873). Cependant, leur doctrine s'oppose radicalement : Baucher condamne La Guérinière et la tradition qui le porte, pour proposer une méthode fondée sur des principes entièrement originaux. Ainsi, « l'apparition du bauchérisme ouvre une ère nouvelle pour l'équitation »¹⁾.

Or, entre l'ère de La Guérinière et celle de Baucher se situe la Révolution française. Aussi, on peut être tenté de se demander si la rupture que constitue l'équitation bauchériste ne peut être mise en rapport avec les bouleversements révolutionnaires.

L'École de cavalerie, l'ouvrage majeur de La Guérinière, est généralement considéré comme la bible de l'école de Versailles. Celle-ci est fondée en 1680 lorsque sont réunies la Petite et la Grande Écurie du roi. Si La Guérinière n'y exerça jamais puisqu'il fut écuyer ordinaire du manège royal des Tuileries, il évoque cependant dans son livre Du Vernet du Plessis et Du Vernet de la Vallée et surtout son maître, Antoine de Vendeuil, lesquels y furent écuyers²⁾. *L'École de cavalerie* doit certainement beaucoup à leur exemple et à leur enseignement.

La notion fondamentale de l'équitation classique est celle de nature : « La connaissance du naturel d'un cheval est un des premiers fondements de l'art de le monter ; et tout homme de cheval en doit faire sa principale étude » (113). La nature d'un cheval lui donne des qualités déterminées, une certaine *disposition*, dit La Guérinière. Elle est donc un principe à la fois positif et limitatif : le sauteur, par exemple, possède une « disposition naturelle à se détacher de terre » (265) ; en revanche, il y a, pour un cheval donné, des airs « qui ne [conviennent] ni à son naturel, ni à sa disposition » (253).

Selon La Guérinière, il faut ne demander au cheval que ce qui « convient

à sa disposition» (243). À ses yeux, «l'art ne peut tout au plus que [...] perfectionner» les qualités innées (278) : «Car les meilleurs leçons, qui n'ont été inventées que pour perfectionner cette nature, feraient un effet contraire, si on en abusait, en les pratiquant mal-à-propos» (187). C'est que tenter de «forcer» (253) la nature provoque la révolte : à «l'origine de la plupart des défenses des chevaux», il y a qu'«on leur demande souvent des choses dont ils ne sont pas capables, en les voulant trop presser et les rendre trop savants» (117). La nature ne peut en aucun cas être transformée, mais seulement détruite. Ceux qui exigent trop de l'animal «amortissent le courage d'un brave cheval, et lui ôtent toute la gentillesse que la nature lui avait donnée» (108) : celle-ci «ne revient jamais quand une fois elle est perdue» écrit La Guérinière (179).

Une nature particulière renvoie donc et limite à un usage particulier : il y a des chevaux de guerre (271), des chevaux de chasse (277), des chevaux de carrosse (287). Lorsque la nature du cheval est «défectueuse», qu'il y a «manque de cœur» et «faiblesse» (117), il faut restreindre les ambitions du dressage : «[...] il ne faut point demander [au cheval] de manège régulier, mais une simple obéissance» (243). Lorsque l'on se trouve face à un «naturel absolument rebelle», il convient d'y renoncer : «J'abandonne les chevaux mal bâtis, ou ces gros dourdières de structure monstrueuse au caprice de leur nature, et à la routine des cochers» dit La Guérinière (292).

Acquérir «la connaissance du naturel d'un cheval» (113), parvenir à «[reconnaître] sa disposition» (257) exige principalement de savoir opérer des distinctions. En effet, il existe «différentes natures de chevaux» (113). Cette différence tient d'abord à celle des races : La Guérinière s'attache à distinguer les chevaux de «différents pays» (53). On doit notamment prendre en compte cette distinction lorsqu'il s'agit de déterminer l'âge auquel il convient de commencer à dresser un cheval : cet âge varie «suivant le climat où il est né» (118). Au-delà des races, les dispositions des individus eux-mêmes diffèrent : le dresseur doit donner des leçons «appropriées à la nature de chaque cheval» dit l'*École de cavalerie* (233). Bien plus, les parties qui composent un individu possèdent elles-mêmes des dispositions qui varient selon l'individu en question : il convient par exemple d'«ordonner la bride suivant la différence des bouches» (65) ; ferrer convenablement exige de distinguer les différents types de pieds (77).

Il est cependant une manière universelle de franchir les bornes posées par la nature qui est de précipiter les choses : La Guérinière condamne « ceux qui ne suivent pas la nature, et qui veulent trop presser les chevaux et les dresser trop vite » (243). La précipitation n'aboutit qu'à la ruine : vouloir « dompter un cheval en peu de temps », « c'est bien plutôt le ruiner que le dompter » (177). C'est pourquoi, selon l'*École de cavalerie*, le fait d'« avoir beaucoup de patience » compte au nombre des « principales qualités qui font le véritable homme de cheval » (112).

Le comte d'Aure, dans l'*Aperçu des diverses modifications et changements apportés dans l'équitation depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours* qui précède son *Traité d'équitation*, relate ce qu'il advint de l'école de Versailles durant la Révolution : « Quand la Révolution arriva, [l'équitation française] reçut une cruelle atteinte ; de tous les arts, [elle] devait avoir le plus à souffrir. Son sanctuaire, à Versailles, soutenu par la munificence royale, disparut avec la royauté. Les autres écoles tombèrent également, et tous nos écuyers s'exilèrent, ou trouvèrent un refuge dans les camps »³⁾.

Certes, l'équitation renaît, mais dans un tout autre but qui est l'instruction dans l'urgence des nouvelles armées : « Lorsque, à la suite d'une longue anarchie, la France, devenue militaire, sentit la nécessité d'organiser sa cavalerie, elle rétablit une école. Versailles fut destiné à faire l'instruction de nos troupes à cheval. Ce n'était plus ce manège académique des temps passés, chargé de conserver les vieilles traditions en développant le progrès : il ne s'agissait plus alors que de former à la hâte des instructeurs pour nos régiments » (LII). Si l'Empire réorganise les haras et subventionne des écoles d'équitation, c'est avec la même visée : « Songeant plus à la guerre qu'à l'équitation, les élèves n'aspiraient qu'au moment de quitter les écoles » (LV-LVI).

La Restauration, en équitation, n'est pas une restauration. Car si le manège de Versailles est certes reconstitué avec à sa tête les deux d'Abzac qui s'étaient trouvés en fonction dans la précédente école et qui donc étaient « dépositaires de nos vieilles et saines traditions équestres » (LVII), l'ancienne équitation ne se rétablit pourtant pas. C'est que, malgré la paix, en équitation également, « la jeunesse, cherchant à se donner un air martial, copiait tout ce qui était militaire » (LVI). La création des pages du roi, en 1820, ne change pas les choses. Ceux-ci en effet « for-

maient une institution militaire destinée à fournir des officiers de cavalerie à l'armée» et «n'acceptaient l'équitation que comme un art d'agrément, simplement utile pour eux». Au regard de leur formation, «le temps qu'ils donnaient à l'équitation était très limité» puisque, «dans le courant d'une année», «un page ne montait pas plus de soixante-dix heures à cheval» précise d'Aure (LXI-LXII).

Après 1830, lorsque l'école de Versailles est définitivement dispersée, il ne reste pour tout conservatoire de l'art équestre que celle de Saumur. Cependant, cette dernière demeure une école militaire : «En militarisant jusqu'aux écuyers de l'école, en offrant aux officiers le manège comme un marche-pied militaire, l'art ne pouvait qu'en souffrir, et c'est ce qui est arrivé». Encore une fois, la durée de formation est réduite : les élèves «arrivant à vingt ans à Saumur, sans une éducation équestre préliminaire, n'ont pas le temps, pour se former une opinion sur cet art, de faire une étude pratique assez approfondie de l'équitation : ils [...] ne peuvent avoir le temps de travailler un art qui demande de longues études, une longue observation [...]» (LXIV).

Au regard de l'exposé de d'Aure, on comprend en quoi la Révolution a ruiné l'école de Versailles. Ce n'est pas en tant qu'elle l'a privée de moyens puisque, ceux-ci une fois retrouvés, l'ancienne équitation ne s'est pas rétablie. C'est en tant qu'à la Révolution, l'équitation est devenue militaire pour le rester par la suite. Certes, l'art équestre de l'Ancien Régime l'était également, seulement les troupes d'alors n'étaient pas constituées selon le même principe : l'équitation des armées de la conscription est destinée à s'adresser à tous, aux «masses» selon le mot de d'Aure lui-même (LVI). On comprend aussi qu'elle doit parvenir à dresser également les chevaux les plus variés. Autrement dit, ce qui ruine l'équitation classique, c'est en vérité l'esprit même de la Révolution, l'esprit d'égalité, en tant qu'il abolit les distinctions. Une équitation capable de convenir aux individus les plus divers appelle nécessairement des méthodes simples et rapides : il faut trouver le moyen d'apprendre aussi à ceux qui n'ont «pas le temps d'apprendre» (LIII).

L'équitation de d'Aure est elle-même le produit des temps nouveaux. Dans la préface de son *Traité*, celui-ci évoque en effet les critiques qui lui ont été adressées, voulant «juger l'École de Versailles d'après [son] manège de Paris» : «N'était-ce pas une partialité révoltante de vouloir comparer

une instruction largement organisée, où de jeunes élèves dépendent d'un chef pendant plusieurs années, avec un établissement industriel, recevant des hommes de tout âge, de toute force, voulant devenir cavaliers en vingt leçons ? » (VI). « L'art, en se généralisant, doit se simplifier » écrit d'Aure (LXIX). Son *Traité* lui-même se propose « de mettre l'art de l'équitation à la portée de toutes les intelligences » : à cette fin, « il est nécessaire de [...] ne pas l'astreindre à des règles qui ne peuvent être applicables d'une manière générale » (3).

Si d'Aure s'oppose à Baucher en ce que celui-ci développe à ses yeux des airs d'une complexité inutile (il se refuse même à le nommer), il reconnaît cependant que les méthodes de ce « praticien intelligent » sont également filles de leur époque. Elles sont propices à convenir au « plus grand nombre » : « Et comment ne pas accepter avec faveur une théorie vous offrant les moyens de mettre en pratique des préceptes avec lesquels tous les chevaux peuvent acquérir la même énergie et les mêmes qualités [...] ? » (LXVII).

C'est qu'en effet, Baucher abolit d'abord les distinctions entre les chevaux. À ses yeux, il est possible de dresser « tous les chevaux, quelque vicieuse que soit leur nature »⁴⁾ : il n'existe pas de « chevaux *indomptables* » (PE 287). Puisque tous les chevaux sont susceptibles d'être dressés, à quoi bon s'attacher à distinguer, comme le faisait La Guérinière, « différentes natures de chevaux » ? Aussi, cette matière qui occupe une place si considérable dans l'*École de cavalerie* est absente des ouvrages de Baucher : « Loin d'acheter des chevaux de choix, je les prends, au contraire, avec une conformation fort ordinaire ; et bien que j'en monte quelquefois de très-beaux, je ne les aime, ni comme étude, ni comme spéculation »⁵⁾. Ou plutôt, si ce dernier distingue certains chevaux, ce sont des animaux déclarés rétifs, pour montrer qu'ils sont capables des plus grands airs : Baucher dresse par exemple Partisan, cheval qu'on « crut indomptable » (PE 319), « célèbre dans le monde équestre par ses défenses, et qu'à raison de ces mêmes défenses, [il] a payé seulement 500 fr »⁶⁾.

Si la notion de nature est centrale dans l'équitation classique, le bauchérisme repose sur celle d'équilibre : « Pour moi, le cheval dressé, *c'est le cheval équilibré* » dit Baucher⁷⁾. Si tous les chevaux peuvent être dressés, c'est que « tous les chevaux peuvent être équilibrés » (PE 239), autrement

dit qu'il est possible « d'établir chez un cheval mal constitué un équilibre aussi facile que celui des plus belles organisations » (*ME* 164). Afin de comprendre le sens bauchériste du terme d'équilibre, considérons le passage suivant : « Vous n'avez probablement pas la prétention de changer la structure de l'animal et de corriger la nature ? Non sans doute ; mais tout en convenant qu'il est impossible de donner plus d'ampleur à une poitrine étroite, d'allonger une encolure trop courte, d'abaisser une croupe élevée, de raccourcir et d'étoffer des reins longs, faibles et étroits, je n'en soutiens pas moins que si je détruis les contractions diverses occasionnées par ces vices physiques, si j'assouplis les muscles, si je me rends maître des forces au point d'en disposer à volonté, il me sera facile de prévenir ces résistances, de donner plus de ressort aux parties faibles, de modérer celles qui sont trop vigoureuses, et de suppléer ainsi aux effets d'une nature imparfaite, en établissant, dans l'équilibre du cheval, une juste répartition du poids et des forces » (*ME* 42). On le voit, la perfection ne signifie pas pour Baucher, à l'instar de La Guérinière, une disposition favorable au regard d'un certain emploi, mais un certain rapport des forces internes de l'animal que désigne précisément le terme d'équilibre. C'est pourquoi celui-ci ne repose pas sur la qualité du cheval considéré comme un tout ni sur la qualité de telle ou telle de ses parties, mais sur la possibilité de faire entrer celles-ci dans une relation déterminée. À cette fin, il n'est pas nécessaire de remédier à la faiblesse des parties défectueuses de l'animal, mais, comme le dit le texte, de maîtriser suffisamment le jeu de chacune d'entre elles. On conçoit parfaitement que deux rapports puissent être identiques sans que pour autant les termes qui le constituent le soient. Autrement dit, l'équilibre du cheval défectueux, dont les parties sont faibles, peut être aussi parfait que celui dont les parties sont solides.

Pour Baucher, non seulement tous les chevaux peuvent être dressés, mais encore ils peuvent l'être tous selon un seul et même procédé : sa *méthode* donne « une règle fondamentale, constante, qui [doit] servir de repère à tous les écuyers » (*DE* 20). Applicable par tous, cette méthode tient en quelques principes seulement : rappelons le titre ambitieux de cette brochure de Baucher qui ne comprend que quelques pages : *Résumé complet des principes d'équitation servant de base à l'éducation de toute espèce de chevaux*⁸⁾. Cette méthode est aussi rapide que simple : Baucher évoque un « résultat prompt et infaillible » (*RE* 12). Considérant les chevaux de ma-

nège du temps de La Guérinière, il dit avoir «peine à [se] rendre raison du long espace de temps que l'on met à dresser de tels chevaux, quand il serait si facile à un écuyer instruit d'en tirer au bout de deux ou trois mois un très grand parti» (DE 454). Là où «les anciens principes» «exigent deux ou trois ans», «l'application de bons principes» aboutit «en quelques jours» (ME 43). Les efforts de Baucher pour faire adopter sa méthode par l'armée (ME 212)⁹⁾ trouvent ici leur sens : dans la mesure où la cavalerie de son temps se doit de dresser dans un délai très court, par les cavaliers les plus divers, les chevaux les plus variés, elle est un lieu privilégié pour démontrer la pertinence des analyses bauchéristes.

Baucher présenta ses chevaux en Allemagne dans le but d'y diffuser sa méthode. L'entreprise se solda par un échec : les écuyers allemands restèrent fidèles à «l'unique vraie méthode qui repose sur l'ancienne École»¹⁰⁾, celle de La Guérinière, qui était à l'origine de leur équitation (91). La principale école germanique, l'école espagnole de Vienne, veut l'être toujours comme en témoigne par exemple récemment Alois Podhajsky qui la dirigea. Celui-ci considère l'*École de cavalerie* comme «l'un des livres d'équitation fondamentaux de tous les temps»¹¹⁾ ; ses principes, conservés dans les pays germaniques, «continuent encore aujourd'hui à vivre à l'école espagnole de Vienne sans avoir été altérés» écrit Podhajsky (12). Chez ce dernier, le rejet du bauchérisme est si fort qu'il laisse entendre que parce que Baucher mourut oublié — ce qui est vrai — sa doctrine le fut aussi (15) — ce qui est faux —.

Podhajsky établit clairement un lien entre la ruine de l'équitation classique et les événements révolutionnaires : il écrit que «ses enseignements furent chassés de leur propre pays par la Révolution française» (13). Decarpentry affirme que ce qui porta un tort définitif aux démonstrations de Baucher en Allemagne fut la révolution de 1848 : après les événements de février, «le bauchérisme venu de Paris prenait une odeur démagogique au moment où s'élevait l'inévitable réaction». Decarpentry attribue au comte de Grünne¹²⁾ le mot suivant portant sur la méthode de Baucher : «C'est une équitation de sans-culottes» (AD 109). L'aide de camp de l'empereur François-Joseph aurait ainsi compris que la coïncidence de l'arrivée de Baucher sur ses terres avec celle du Printemps des peuples n'était en rien une coïncidence.

NOTES

- 1) D. Diogo de BRAGANCE, *L'équitation de tradition française*, traduit du portugais par René BACHARACH, Paris : Odège, 1975.
- 2) François ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE, *École de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*, t. 1, préface, Paris : E. Hazan, 1979.
- 3) Comte d'AURE, *Traité d'équitation et Histoire illustrée de l'équitation*, Paris : Jean-Michel Place, 1987, p. LII.
- 4) *Passe-temps équestres* (abrégé plus loin en PE), in François BAUCHER, *Œuvres complètes*, t. 2, Paris : Jean-Michel Place, 1990, p. 249.
- 5) *Dictionnaire raisonné d'équitation* (abrégé plus loin en DE), in *ibid.*, pp. 393-394.
- 6) *Réponse aux observations de M. d'Aure sur la nouvelle méthode d'équitation et analyse de son traité d'équitation publié en 1834* (abrégé plus loin en RA), in *ibid.*, t. 1, 1988, p. 3.
- 7) *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (abrégé plus loin en ME), in *ibid.*, p. 182.
- 8) In *ibid.*, t. 2, p. XXIX.
- 9) Voir Albert DECARPENTRY, *Baucher et son école* (abrégé plus loin en AD), Paris : Jean-Michel Place, 1987, p. 83-105.
- 10) Louis SEEGER, *Herr Baucher und seine Künste. Ein ernstes Wort an Deutschlands Reiter*, Berlin : Friedr. Aug. Herbig, 1852, p. 96. Les textes traduits le sont par nos soins.
- 11) Alois PODHAJSKY, *Die klassische Reitkunst : Reitlehre von den Anfängen bis zur Vollendung*, Munich : Franckh-Kosmos, 2006, p. 12.
- 12) Il transcrit son nom de manière fautive, l'écrivant *Grünn*.